

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/495/T/2017 pour les travaux de Réhabilitation de l'Adduction d'eau Potable de Giheta

Date de publication : 11/05/2017

Date d'ouverture des offres : 9/6/2017

1. Objet de l'Appel d'Offres

La commune de GIHETA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de Réhabilitation de l' Adduction d'eau Potable de Giheta.**

2. Financement

La commune Giheta a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2017. La Commune de Giheta à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **Réhabilitation de l' Adduction d'Eau Potable de Giheta** signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **un seul lot.**
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois calendaires**

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables pendant les heures de service ; et obtenu par les soumissionnaires à l'adresse suivante : **Au Bureau de la Commune GIHETA** ; moyennant le paiement de Cent mille (100 000 FBU) : 50 000 FBU sur le compte n°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du BURUNDI (BRB) et 50 000 FBU sur le compte n°00205-0037416-34 ouvert à la BCB GITEGA au nom de la commune de GIHETA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
 - Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite des sites

10. Une visite guidée et obligatoire des sites sera organisée le 24/5/2017 à partir de 9h00.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un million (1000 000) de francs burundais . Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.
12. Les offres doivent être soumises à la commune de **GIHETA**. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.
13. **Validité des offres.**
14. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

15. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 9./6./2017 à 9 heures précises.**

Toute offre reçue après la date et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 9./6./2017 à 9heures 30 minutes. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché.
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR;
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue
8. L'attestation en original de non redevabilité délivrée par l'INSS ;
9. Avoir le registre de commerce (copie) ;
10. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné (s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit) prouvant qu'il a les capacités financières suffisantes pour bien mener l'exécution du marché.

Fait à GIHETA, le 08./6./2017

Alexis MANIRAKIZA

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

